



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 27 juin 2023

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 26 et le 27 juin 2023.

16 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Alain **SALMON**, Nicolas **RAIMBAULT**, Yohan **SENEZ**, Gaetan **MULLER**, Roger **PAOUR**, Michel **GOBILLOT**, Paul **MERLIOT**, Christian **DEVOS**, Christophe **LE BOUILLE**, José **RUIZ**, Stéphane **KROEMER**, Amara **SY**, Martial **BELLON**, Jean-Marc **JEHANNO**, Christian **LEMASSON**

Excusé : M. Jean-Louis **BORG**,

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Demande d'arbitrage du Ministère des Sports sur l'annexe financière à la Convention de délégation FFBB/LNB

Lors du Comité Directeur du 15 juin 2023, à la suite de la nouvelle proposition faite par la FFBB à la LNB, il a été décidé le principe que plus aucune nouvelle proposition ne serait faite à la FFBB et que le choix devrait se faire entre une acceptation de la proposition ou une demande d'arbitrage auprès du Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le Comité Directeur a souhaité, avant de faire ce choix, qu'un groupe de travail soit constitué en urgence pour étudier en détail la proposition de la FFBB et proposer au Comité Directeur la suite à donner à cette dernière.

Le groupe de travail, réuni le 21 juin 2023, propose au Comité Directeur de signifier à la FFBB qu'il souhaite saisir le Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques d'une demande d'arbitrage concernant l'annexe financière à la Convention de délégation FFBB/LNB.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation de la demande d'arbitrage du Ministère des Sports sur l'annexe financière à la Convention de délégation FFBB/LNB
- Refus de la demande d'arbitrage du Ministère des Sports sur l'annexe financière à la Convention de délégation FFBB/LNB
- Abstention

Nombre de votants : 16

Résultats des votes :

- Approbation : 11
- Refus : 0
- Abstention : 5

Le Comité Directeur décide à l'unanimité (quatre abstentions) de demander un arbitrage auprès du Ministère des Sports, des Jeux Olympiques et Paralympiques concernant l'annexe financière à la Convention de délégation FFBB/LNB

Sujet n°2 : Validation des modifications réglementaires pour la saison 2023/2024 concernant la partie audiovisuelle et photo

Conformément à l'article 12 des statuts de la LNB, le Comité Directeur a pour rôle d'adopter les règlements généraux, notamment les règlements sportifs et financiers des compétitions qu'elle organise ainsi que leurs barèmes disciplinaires.

Des modifications sur réglementaires sur la partie audiovisuelle et photo sont proposées au Comité Directeur pour une mise en œuvre dès la saison sportive 2023/2024.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation des modifications réglementaires
- Refus des modifications réglementaires
- Abstention

Nombre de votants : 16

Résultats des votes :

- Approbation : 12
- Refus : 0
- Abstention : 4

Le Comité Directeur décide à l'unanimité (trois abstentions) d'appliquer les modifications réglementaires proposées dès la saison sportive 2023/2024

Sujet n°3 : Révision et détermination du pourcentage d'augmentation des droits d'engagement pour la saison 2023/2024

Lors du Comité Directeur du 15 juin 2023, il a été décidé à l'unanimité (deux abstentions) une augmentation des droits d'engagement pour les clubs de Betclac ELITE et de PRO B avec le calcul suivant :

- Betclac ELITE : augmentation des droits d'engagement de l'inflation INSEE (6%) + enveloppe relative à l'arbitrage votée lors du Comité Directeur le 10 mai 2023 + enveloppe relative au logiciel photo votée lors du Comité Directeur du 15 juin 2023
Soit $127\ 000 + (127\ 000 \cdot 6/100) + 6\ 000 + 1\ 000 = 141\ 620$ euros
- PRO B : augmentation des droits d'engagement de l'inflation INSEE (6%) + enveloppe relative au logiciel photo votée lors du Comité Directeur le 15 juin 2023

Soit $70\,000 + (70\,000 * 6/100) + 1\,000 = 75\,200$ euros

Après calcul de l'inflation INSEE, il apparaît qu'une inflation de 4 % soit plus opportune. En conséquence, il est proposé le calcul suivant :

- Betclic ELITE : $127\,000 + (127\,000 * 4/100) + 6\,000 + 1\,000 = 139\,080$ euros
- PRO B : $70\,000 + (70\,000 * 6/100) + 1\,000 = 73\,800$ euros

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- **Approbation des nouvelles formules de calcul des droits d'engagement pour la saison 2023/2024**
- **Refus des nouvelles formules de calcul des droits d'engagement pour la saison 2023/2024**
- **Abstention**

Nombre de votants : 16

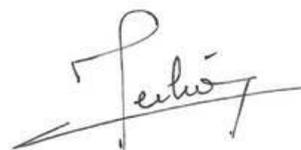
Résultats des votes :

- **Approbation : 10**
- **Refus : 1**
- **Abstention : 5**

Le Comité Directeur décide à la majorité de retenir la nouvelle formule de calcul des droits d'engagement pour la saison 2023/2024. Ces droits sont de 139 080 euros pour les clubs de Betclic ELITE et de 73 800 euros pour les clubs de PRO B.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**